

Quelques remarques à Déroutet

L'établissement se trouve dans une obligation de justification et/ou de légitimation vis-à-vis de plusieurs acteurs.

Dans un rapport vertical, le projet d'établissement et l'obtention de moyen définissent ses capacité à agir.

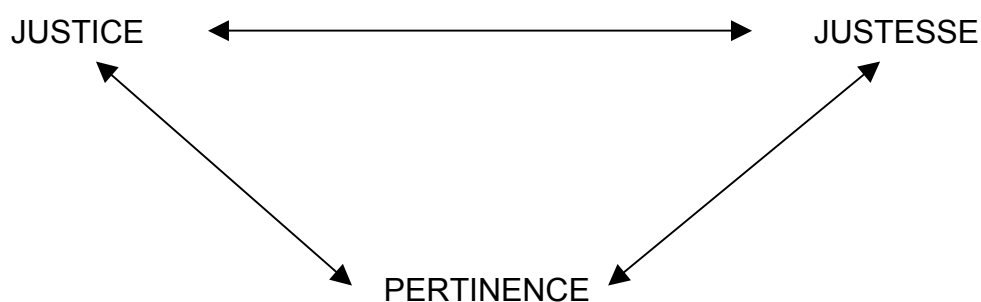
Ce/ces projets doivent être voté par le CA. Il y a là une obligation à formuler en vue d'obtenir un accord par le vote de différents acteurs.

Enfin l'établissement passe des accords avec des organismes de son environnement, et notamment la/les collectivités territoriales.

L'état se trouvant dans l'impossibilité de définir l'égalité des chances a renvoyé au local sa définition.

Il doit trouver des accords entre différents partenaires ou acteurs.

Jean-Louis Déroutet propose un modèle de la justice en deux éléments



Exemple des procédures d'orientation

Critiques formulées par Olivier Cousin à propos de l'accord local.

L'approche de Jean-Louis Dérouet suppose deux propositions

L'accord suppose le compromis

En fait le plus souvent, il y a un conflit.

Se rappeler le séminaire de Souillac à l'origine du Projet d'établissement, et sa mise au pilon. La référence était à la conception de Michel Crozier, qui supposait l'existence d'un conflit ouvert, nécessaire, comme effet d'une mise en discussion.

Une anecdote personnelle de cette époque.

Ce qui manque aux établissements, ce sont des dispositifs de débats, d'informations contradictoires, d'élaboration de collectif(s).

La sortie du conflit se fait par un recours au pouvoir.

La nécessité de l'accord s'impose

Est-ce l'intérêt des acteurs ?

La référence est plutôt vers l'individualisme. C'est le professionnel-personnel.

La discipline, la classe, l'établissement. Cf. la circulaire sur les missions du professeur.

Trois comportements : loyauté, engagement, retrait.

L'intérêt de l'incertitude.